

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal

RENCONTRE POUR LA MISE EN PLACE DU COMITE DE GESTION PERIMETRE MARAICHER DE _____

Le ... 15 Octobre 2023 à 16 H... 00 mn, s'est tenue dans le site du périmètre de ... Diamaral ... village de ... Ediamath ...
Commune de ... Mlomp ... la réunion de mise en place du comité de gestion du périmètre maraîcher

Etaient présents à cette rencontre : voir liste en annexe

Après un tour de table permettant à chaque participant de décliner son identité, L'assemblée générale désigne par Saly Diémé (_____) en qualité de président de séance et Ndeye (Diatta) en qualité de secrétaire de séance.

Le président rappelle que l'assemblée générale a décidé à constituer sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'un comité de gestion
- Nomination des membres du comité
- Rôle et responsabilité des membres du comité
- Mission du comité
- Fonctionnement du comité

Création comité de gestion

Il a été décidé la création d'un comité de gestion qui sera l'organe clé de gestion du périmètre maraîcher du village de ... Ediamath ... Commune de ... Mlomp / Niamone. C'est une organisation ayant pour objectif la gestion des activités de production des légumes et des plants forestiers (Madd, Djitax, Nere et autres) et fruitiers qui seront produits au sein de l'unité. à travers la participation des bénéficiaires et des différents partenaires.

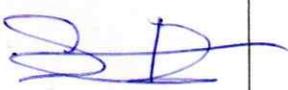
Le comité aura pour objectif de gérer efficacement la production de légumes et accompagner la production de plants forestières (Madd, Djitax, Nere et autres) et fruitières, appuyer la mise en œuvre des opérations de reboisement,

Nomination des membres du comité

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le bureau a été élu à l'unanimité constitué comme indiqué dans le tableau suivant :

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Fonction	Organisation	N° identification	Signature
1	Saly Diémé	Président	GIE Dimoral	20 27 1974 002992	
2	Ndeye Diatta	Secrétaire	GIE Diamoral	28771969 000447	
3	Amanata Diethien	Trésorière	GIE Diamoral	20321985 00091	
4	Adama Mané	Représentant commission production et planification.	GIE Diamoral	2027096 00080	
5	Dumy Diémé	Représentant commission gestion équipements et matériels	GIE Diamoral	20272000 00390	
6	Mariamou Diassy	Représentant commission Commercialisation	GIE Diamoral	20271986 00003	
7	Nouha Mané	Représentant commission Approvisionnement	GIE Diamoral	10271987 0042	
8	Abdoulaye Diémé	Représentant commission production plants pépinière	GIE Diamoral	10271993 00094	
9	Mamadou Comara	Représentant du Chef de village	GIE Diamoral	10381986 00040	
10	Bacary Sankol	Représentant ANCAR BMC (CAR).	ANCAR	10292002 00134	

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal

Le bureau ainsi constitué est chargé d'animer le comité en vue d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Rôles et responsabilités des membres du comité

1. Le président.

C'est la personne principale du comité et la personne morale qui représente la structure, il a la responsabilité de :

- La coordination des activités du Comité ;
- La tenue régulière des réunions ;
- La présentation du rapport moral lors à l'Assemblée Générale annuelle ;
- Du bon fonctionnement et la pérennité du comité

2. Le secrétaire.

C'est le responsable de toutes les écritures de toutes les convocations de tous les procès-verbaux, il a la responsabilité de :

- La préparation des réunions du comité (convocation, rapports à présenter, etc.) ;
- L'élaboration des PV à l'issue des Assemblées Générales et des réunions ;
- La convocation des différentes instances ;
- La préparation des documents utiles aux travaux de l'Assemblée Générale ;
- L'archivage des documents administratifs

3. La trésorière.

C'est la personne qui s'occupe des biens et contrôle toutes les transactions liées aux finances, matériaux et service du comité donc elle est chargée de :

- La gestion financière ;
- La tenue à jour des documents comptables ;
- La mise à la disposition des membres du comité,
- La gestion des besoins de matériaux et la réception d'eux-mêmes ;
- La collecte des redevances sur les équipements ;
- L'élaboration et actualisation des inventories de matériaux.

4. Représentant commission production et planification.

Il a responsabilité de :

- Organiser des réunions de planification en début de campagne,
- Faciliter sur le choix des spéculations à mettre en place,
- Faciliter la mise en place des pépinières,
- Evaluer l'état des emblavures par spéculations
- Assurer le suivre des opérations culturales (aménagement des parcelles, fertilisation, sarclage, traitement phytosanitaire des cultures.),
- Veiller sur la qualité de la production à de récolte

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal

5. Représentant commission gestions des équipements et matériels.

Il a responsabilité de :

- Gérer les équipements (puits, panneaux solaire, pompe, bassin clôture) et matériel d'exploitation (arrosiers, pulvérisateurs, râpeaux, brouettes, pelles, décamètres...)
- Veiller sur l'état des équipements et matériel,
- Veiller et assurer l'entretien du système d'irrigation (puits, panneaux solaires, pompe, bassins, réseau d'irrigation)
- Veiller au paiement des redevances sur les équipements pour assurer leur entretien ou renouvellement en rapport avec la commission de vente
- Faciliter la mise en place de haies vives de miliféra tout le long de la clôture.

6. Représentant commission commercialisation

Il a responsabilité de :

- Chercher un marché
- Programmer les périodes de récolte des produits,
- Faire le pesage des produits récoltés par spéculations et par producteur,
- Superviser la vente,
- Collecter les recettes de vente
- Etablir le montant destiné à chaque producteur,
- Restituer aux producteurs les ressources issues des ventes,

7. Représentant commission approvisionnement

Il a responsabilité de :

- Recenser les besoins en intrants et équipements,
- Prendre contact avec les fournisseurs,
- Collecter les contributions des producteurs
- Acquérir les intrants et équipements
- Organiser la répartition
- Veiller sur la qualité des intrants et équipements.

8. Représentant commission production de plants en pépinière

Il a responsabilité de :

- Assurer l'aménagement du bloc de production,
- Superviser les opérations de collecte de semences forestiers et fruitiers,
- Assurer le rempotage des gaines
- Superviser les opérations de semis des plants,
- Assurer l'entretien de plants,
- Assurer la vente et distribution des plants
- Faire état des plants vendus et distribuer
- Prendre contact avec les fournisseurs,

9. Vocal. Représentant traditionnel (chef du village).

C'est la personne qui représente à l'autorité traditionnelle de la communauté, il a responsabilité de :

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal

- Veiller à ce que les décisions du comité incluent le respect de la culture et des traditions de la communauté ;
- Intermédiaire entre les différents acteurs de la commission dans la résolution des conflits ;

10. Représentant ANCAR BMC (CAR).

C'est la personne qui représente à l'ANCAR BMC au sein de la commune, il a responsabilité de :

- Soutien technique au comité ;
- Identifier les difficultés du comité pour parvenir à la conservation des forêts ;
- Faire le suivi.

Mission du comité

Le comité de gestion a comme mission d'assurer une production de qualité en légumes mais aussi une production de plants fruitiers et forestier et faciliter la protection et la conservation des ressources par des opérations de reboisement dans la commune de ... *Mlomp*

Pour remplir cette mission, le comité en rapport avec l'agent de l'ANCAR devra établir un plan d'action pour l'établissement et le suivi des opérations qui seront menées au niveau des périmètres.

Fonctionnement du comité de gestion

Le comité de gestion va se réunir en début de campagne et en fin de campagne pour évaluer et préparer les actions à mettre en œuvre. Mais toute fois, des réunions techniques peuvent être organisées à la demande des responsables des commissions sous la présidence du président.

Ayant constaté que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités, la séance a été levée à *18*...H...*15*...mn avec un dernier mot du président de l'assemblée qui n'a pas manqué de témoigner toute sa satisfaction et l'espoir qu'il place au comité de gestion.

En annexe :

La liste de présence

Liste de Membre du comité de gestion

Fait à *Ediamath* , le *15/10/2023*

Le Président de séance

Saly Dième 

Le secrétaire de séance

Ndeye Diatta


Visa du Maire de la Commune de _____



ANSOUMANA DIEME

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Projet de Promotion du Développement Communautaire et d'Appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance génératrices de revenus de 4 GPF dans les communes de Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian de la région de Ziguinchor, Sénégal

Liste des exploitants au niveau du périmètre de Ediamath

N°	Prénom et Nom	Sexe	Fonction	Contact
1	Saly Diémé	F	Présidente	78 538 05 43
2	Aminata Diédhiou	F	Trésorière	78 514 74 38
3	Ndeye Diatta	F	Secrétaire	77 966 53 51
4	Yacine Diédhiou	F	Membre	78 402 24 48
5	Maimouna Badji	F	Membre	77 451 17 81
6	Adama coly	F	Membre	77 973 00 43
7	Aïssatou Sagna	F	Membre	78 300 51 69
8	Mariama Sékou Diéni	F	Membre	76 330 56 90
9	Mariama Mousandiéni	F	Membre	78 492 77 74
10	Ramatoulaye Sambrou	F	Membre	77 382 67 74
11	Diariéten Diédhiou	F	Membre	77 894 66 76
12	Ndeye Bintou Diémé	F	Membre	77 927 65 23
13	A dji Rokhaya Diatta	F	Membre	
14	Aïssatou Mané	F	Membre	78
15	Diariéten Diédhiou	F	Membre	78 362 12 63
16	Aïssatou Jané	F	Membre	77 241 91 29
17	Dumy Diassy	F	Membre	
18	Mariama Mané	F	Membre	78 496 13 62
19	Aminata Diémé	F	Membre	77 089 49 01
20	Khady Mané	F	Membre	78 226 55 04

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Sexe	Fonction	Contact
21	Faten Djiba	F	Membre	78 235 9206
22	Khadidiatou Coly	F	Membre	78 506 46 57
23	Seynabou Coly	F	Membre	78 248 8231
24	Erina Mane	F	Membre	77 235 1892
25	Mariama Diassy	F	Président Com. Commerce	77 715 0654
26	Mariama Diémé	F	Membre	77 230 60 86
27	Mary Badji	F	Membre	77 011 99 63
28	Adama Mane	F	Membre	77 034 1257
29	Khadij Goudiaby	F	Membre	77 164 4578
30	Seynabou Barry	F	Membre	78 246 90 99
31	Aissatou Diatta	F	Membre	78 313 3709
32	Nouha Mane	M	Président Com. Approvisionnement	77 731 7015
33	Maimouna Djiba	F	Membre	73 13 3972
34	Fafa Goudiaby	F	Membre	77 500 9911
35	Aissatou Diouf	F	Membre	78 477 1995
36	Abdoulaye Diémé	M	Président Com. plants / P. agricoles	78 318 9965
37	Dumy Diémé	F	Présidente Com. Gestion	77 608 8149
38	Mariatou Bodian	F	Membre	78 344 0350
39	Sakhaa Barry	F	Membre	77 928 5351
40	Siré Diédhian	F	Membre	78 400 2133
41	Binta Diémé	F	Membre	77 088 27 91
42	Adama Coly	F	Membre	77 573 0043
43	Yabou Diémé	F	Membre	78 313 8268

Direction zonale Basse et Moyenne Casamance

Promotion du Développement Communautaire et appui aux groupes vulnérables, dans un contexte de pandémie COVID-19, à travers le renforcement et la redynamisation des activités agricoles de subsistance et génératrices de revenus menées par les groupements féminins de 4 communes (Mlomp, Niamone, Mangagoulack et Sindian) de la région de Ziguinchor, Sénégal

N°	Prénom et Nom	Sexe	Fonction	Contact
44	Mamadou Camara	M	représentant chef village	
45				
46				
47				
48				
49				
50				
51				
52				
53				
54				
55				
56				
57				
58				
59				
60				